

CONSEIL COMMUNAUTAIRE à VERNOUX
Compte rendu de la séance du 19 janvier 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Michel BOUILLET, Nathalie LIGERON, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Eric DARBON, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ
Membres titulaires absents : Hervé CAVILLON, Agnès BONNAND (donne pouvoir à Michel Brunet)

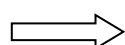
20H30 : Rencontre avec les représentants de la Gendarmerie de Montrevel en Bresse

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014

Le compte rendu de la précédente séance joint à la note de synthèse est validé à l'unanimité des présents.

2. Ferme-musée de la Forêt : Bilan, horaires d'ouverture 2015, tarifs et création de poste

Le bilan quantitatif et qualitatif 2014 de la Ferme musée de la Forêt est présenté (sous-annexe 1). Le Président propose de modifier légèrement les horaires d'ouverture en 2015, de maintenir les tarifs et de créer un poste saisonnier identique à celui de 2014.



Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de fixer les tarifs de la billetterie du service « tourisme », applicables à partir du 1^{er} février 2015, comme suit :

Visite libre	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	3.00€ (à partir de 12 ans inclus)
Visite libre	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	Gratuit pour les moins de 12 ans
Visite commentée	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	3.50€ (à partir de 7 ans inclus)
Visite commentée	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt pour les groupes scolaires	2.50€ (tout âge)
Visite commentée	Visite individuelle du village de Saint Trivier de Courtes OU circuit des cheminées sarrasines OU du sentier pédestres des cheminées sarrasines	3.50€ (à partir de 7 ans inclus)
Animation de visite commentée	Prestation d'animation de groupe « vieux métiers »	Prix forfaitaire de 50€

- DECIDE d'ouvrir la Ferme musée de la Forêt du 1^{er} avril au 31 octobre 2015 selon les horaires suivants :
 - Du 1^{er} avril au 14 juin et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2015 : ouverture tous les week-ends et jours fériés de 10H30 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
 - Du 15 juin au 27 septembre 2015 : ouverture tous les jours, sauf le lundi, de 10H30 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
 - Ouverture toute l'année pour les groupes sur réservation
- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil touristique à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée de 7 mois ; PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires ; DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 348 et l'IB 418 et HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

3. Centre multi-accueil : création de poste pour besoin occasionnel

Le Président explique qu'un agent en situation de handicap devrait revenir à une date non déterminée à ce jour au centre multi-accueil (peut être mi-février). L'adaptation d'un poste (en lien avec le projet passerelle) est actuellement à l'étude avec la médecine du travail et le SAMETH01. Cependant comme Mme Félix ne pourra plus travailler auprès des enfants, il conviendra à terme de créer un poste supplémentaire d'agent d'accueil auprès des enfants.

Dans l'attente de cette procédure assez longue et dont les dates sont encore inconnues, le président propose de créer un poste d'agent d'accueil pour besoin occasionnel (agent social ou auxiliaire de puériculture) qui ne sera occupé qu'au moment du retour effectif de l'agent en situation de handicap.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE de recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'accueil auprès des enfants à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

- PREND NOTE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence l'échelle indiciaire 4 de catégorie C, comprise entre l'IB 342 et l'IB 356.

4. Devenir de la piscine communautaire :

Le vice-Président présente un tableau de bord des grandes masses budgétaires prévisionnelles des services de la Communauté de communes pour resituer la piscine dans un contexte général. Le bilan 2014 de la piscine (sous annexe 2) est confirmé avec un déficit de 97 119.76 € et des estimations 2016 (avec des travaux a minima) qui prévoient le déficit autour de 100 000 €.

Le groupe de travail sur l'avenir de la piscine souhaitait faire une réunion le 31 janvier, sur place, pour évaluer le cout de travaux de chauffage et couverture de la piscine. Mais les membres du Bureau, le 12 janvier, ont souhaité mettre à l'ordre du jour l'ouverture ou la

fermeture de la piscine en 2015 car le recrutement des maîtres-nageurs, le lancement des divers travaux ne peuvent guère attendre. En outre cette donnée est importante pour la préparation du BP 2015. Monsieur Brunet rappelle que le groupe de travail constitué en novembre devait rendre ses conclusions fin décembre, notamment pour répondre aux sollicitations du propriétaire du camping de Mépillat. Valérie Guyon explique que la proposition de Monsieur Viriot est difficilement réalisable du point de vue juridique et qu'il refuse la délégation de service public, seule solution juridique acceptable.

Messieurs Brocot et Chevaillier, membres de ce groupe de travail, proposent d'ouvrir la piscine en 2015 pour laisser le temps aux élus d'élaborer un projet.

Mais si on chauffe et couvre la piscine (soit un investissement très lourd), quel sera l'impact sur le fonctionnement et donc le déficit de la piscine ?

Aimé Nicolier et Thierry Palegoix demandent qui sont les membres du groupe de travail piscine : il s'agit de Valérie Guyon, Olivier Brocot, Pascal Chevaillier, Agnès Bonnard et Jacques Sallet. Il demande pourquoi la commission « communication, sports et loisirs » n'a pas pris en charge cette question. Monsieur Rigollet, responsable de cette commission, dit que c'est ce qui avait été décidé lors du conseil communautaire du 17 novembre. Pour sa part, il a en sa possession assez d'éléments qualitatifs et quantitatifs pour prendre une décision sur la fermeture ou ouverture de la piscine. « Le bilan sur 10 ans présenté en novembre 2014 et mis à jour en janvier 2015 parle de lui-même, conclut-il ».

Madame Guyon propose alors aux élus de voter, à bulletins secrets, pour ou contre la fermeture de la piscine en 2015 :

⇒ Le conseil communautaire, à 9 voix POUR l'ouverture et 16 voix CONTRE, décide à la majorité des voix exprimées de fermer la piscine en 2015.

Le Président charge la DGS de faire le nécessaire pour que le budget 2015 du service piscine soit le moins coûteux possible.

5. Beurrerie : demande de subvention

Le Président rappelle que, par délibération du conseil communautaire du 10 septembre 2012, les élus ont approuvé le projet de réhabilitation de l'ancienne beurrerie, située route de Curciat à Saint TRIVIER de Courtes.

La communauté de communes en collaboration avec la SEMCODA dans le cadre d'une convention de groupement de commande, vont donc réhabiliter ce bâtiment afin d'y réaliser 7 logements locatifs sociaux à l'étage, 2 locaux d'activités et l'atelier technique communautaire au rez-de-chaussée.

Les logements seront réalisés par la Semcoda via un bail emphytéotique

Le Président précise que, le montant prévisionnel des travaux réalisés par la communauté de communes, est de 517 000€HT, répartis de la manière suivante :

Opération	Montant en €HT	%
Atelier technique	190 000	37
Local d'activités n°1	154 000	30
Local d'activités n°2	173 000	33
Projet global	517 000	100

Le Président explique que certaines de ces dépenses peuvent être subventionnées par l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il précise que le plan de financement de ces 2 opérations sera le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes	
	Type	Montant HT	Type	Montant HT
Atelier technique	Travaux, Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics	190 000 €	DETR (30%)	57 000 €
			Autofinancement propre	133 000 €
	TOTAL :	190 000 €	TOTAL :	190 000 €
Local 1	Travaux, Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics	154 000 €	DETR (30%)	46 200 €
			Autofinancement propre	107 800 €
	TOTAL :	154 000 €	TOTAL :	154 000 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Président à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de subvention de 57 000 € pour l'opération « Atelier technique » et 46 200€ pour l'opération « Local d'activité n°1 ».

Questions diverses :

- La Communauté de communes n'a pas été retenue pour l'appel à manifestation d'intérêt centre bourgs qui avait été déposé en septembre 2014.
- Dates des commissions thématiques pour la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires :
 - 26 janvier : commission sport, loisirs et associations
 - 2 février : commission finances
 - 3 février : commission affaires sociales
 - 9 février : commission économie et développement du territoire
 - 11 février : commission tourisme